

PREFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Arrêté n° 158/2012

PREFET DE LA REGION
DES PAYS DE LA LOIRE
Arrêté n° /2012/480

ARRETE INTER-PREFECTORAL
Portant approbation des objectifs environnementaux et indicateurs associés
du plan d'action pour le milieu marin
de la sous-région marine « golfe de Gascogne »

Le préfet maritime de l'Atlantique,
Le préfet de la région des Pays de la Loire,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 219-2 et R. 219-17 ;
- VU le décret n° 2004/112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 2012 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines ;
- VU les avis émis lors de la consultation du public du 16 juillet au 16 octobre 2012 ;
- VU les avis émis par les assemblées et organismes consultés du 16 juillet au 16 octobre 2012.

ARRETEMENT

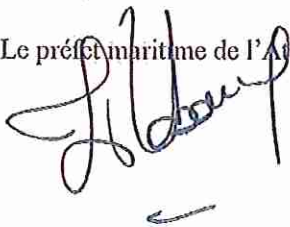
Article 1^{er} Les objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « golfe de Gascogne » sont approuvés.

Article 2 Les objectifs environnementaux et indicateurs associés ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « golfe de Gascogne » sont consultables sur les sites internet <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/directive-cadre-strategie-pour-le-r107.html> de la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest et <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-r268.html> de la DIRM Sud-Atlantique. Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest, au siège de la DIRM Sud-Atlantique, ainsi qu'à la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire.

A Brest, le 18 décembre 2012,

Le préfet maritime de l'Atlantique



A Nantes, le 19 DEC. 2012

Le préfet de la région des Pays de la Loire



Christian de LAVERNÉE